



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
SG/SRH/SDDPRS/BASS
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
SG/SRH/SDDPRS/2015-657
29/07/2015

Date de mise en application : 01/01/2015

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Programme national de prévention 2015

Destinataires d'exécution

DRAAF
 DAAF
 DDT(M)
 DD(CS)PP
 Etablissements d'enseignement (technique et supérieur)
 Administration centrale
 ISST

Résumé : Programme national de prévention (PNP) 2015 adopté par le CHSCT ministériel en réunion plénière le 17 juillet 2015, et bilan d'exécution du programme national de prévention 2014

Textes de référence : Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit en son article 61 que chaque année, le président soumet pour avis au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail un programme annuel fixant la liste détaillée des mesures à prendre dans l'année dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité, de l'amélioration des conditions de travail et de la formation.

Pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel (CHSCTM), suite à son adoption lors de la séance du 17 juillet 2015, la présente note de service publie le programme national de prévention (PNP) 2015 et le bilan du PNP 2014 du CHSCTM, pour l'information de l'ensemble des services.

Les axes stratégiques du PNP 2015 sont :

1. Mobiliser les instances et les acteurs en matière de santé et de sécurité au travail ;
2. Améliorer la prévention des risques professionnels : moyens et outils ;
3. Dispositif d'accompagnement des atteintes à la santé.

Le Chef du Service des Ressources Humaines

Jacques Clément



Comité d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail ministériel (CHSCT-M)

PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION 2015

*Programme adopté par le CHSCT ministériel
en réunion plénière le 17 juillet 2015*

Axe stratégique n°1 : Mobiliser les instances et les acteurs en matière de santé et de sécurité au travail

OBJECTIFS	ACTIONS À MENER
1.1 Définir et accompagner le programme national de prévention.	Réunir le GT, élaborer le PNP et le présenter en réunion plénière du CHSCT-M.
	Communiquer le PNP 2015 aux structures : publication d'une note de service (diffusion du bilan d'exécution du PNP 2014 et du PNP 2015), information dans la page intranet SST.
	Présentation en CHSCT-M du rapport annuel d'activité 2014 des ISST. Information de la mise en ligne du rapport dans la note de service PNP, information dans la page intranet SST.
	Mettre en synergie les priorités des ISST avec les actions du PNP.
	Apporter une incitation financière CHSCT-M aux structures pour des actions de prévention en concordance avec les orientations du PNP (prévention des TMS et des RPS).
1.2 Inciter les présidents de CHSCT / CoHS à la communication de la politique de prévention.	Poursuivre la sensibilisation des présidents de CHSCT / CoHS à l'importance de la réalisation et de la présentation d'un programme annuel de prévention, à la réalisation d'un rapport annuel faisant le bilan du programme et à la présentation de ce rapport en réunion CHSCT / CoHS Rédaction d'un article dans la rubrique SST.
	Présentation en CTM du PNP validé au CHSCT ministériel.
	Poursuivre le suivi des recommandations contenues dans les rapports d'inspection des ISST. Favoriser la présentation des rapports d'inspection des ISST en CHSCT / CoHS.
1.3 Apporter un appui au fonctionnement des instances CHSCT/CoHS.	Mettre à jour au premier semestre 2015 le module de formation "initiale" des membres de CHSCT / CoHS, transmis aux formateurs internes lors du séminaire du 14 juin 2013.
	Assurer la formation des membres du CHSCT ministériel.

	En lien avec le point 1.2, développer puis expérimenter un outil d'auto-diagnostic portant sur le fonctionnement du CHSCT/CoHS et son rôle y compris dans sa dimension "prévention des risques professionnels". Cet outil sera mis à disposition des présidents et des membres de CHSCT / CoHS.
1.4 Formaliser et améliorer les moyens en temps des membres titulaires et suppléants des CHSCT.	Consultation du CHSCT-M sur la mise en œuvre au sein du MAAF de l'annexe de l'accord du 22 octobre 2013. Publication d'une note de service.
1.5 Poursuivre et améliorer le travail des inspecteurs en santé et sécurité au travail.	Poursuivre le travail en commun avec les différents réseaux (ASS, DR FORMCO, IGAPS, RNA, IEA, SG, MdP) notamment pour la prévention des risques psychosociaux.
	Maintenir un bon niveau de professionnalisation du réseau des ISST (formations, échanges de pratiques).
1.6 Améliorer les compétences et les conditions d'exercice des agents de prévention et des secrétaires généraux dans l'ensemble des structures.	Assurer la formation continue des agents de prévention lors des regroupements réguliers animés par le réseau des ISST du MAAF. Inviter les secrétaires généraux à ces regroupements.
	Faire évoluer l'organisation et le contenu de la formation initiale des agents de prévention en prenant notamment en compte l'évolution des missions (notamment EvRP) et le PNP (prévention des TMS, RPS).
	Mettre à jour la Charte des ACMO (NS 2006-1308 du 14/12/2006).
1.7 Permettre aux agents du MAAF d'acquérir une connaissance en matière de SST et de l'approfondir pour les acteurs SST.	Poursuivre le développement des informations par l'alimentation de la rubrique Santé Sécurité Travail sur l'intranet du MAAF.
	Communiquer sur la rubrique dans l'ensemble des structures par la poursuite de l'édition de la lettre d'information électronique « Les Chroniques SST ».
1.8 Évaluer la possibilité de constituer un réseau de formateurs internes en matière de santé sécurité au travail.	Identifier les besoins et les ressources internes par la Pdte, les secrétaires, les ISST et le SRH.
	Formaliser le fonctionnement du réseau des formateurs internes avec l'appui du bureau de la formation continue et du développement des compétences.

Axe stratégique n°2 : Améliorer la prévention des risques professionnels : moyens et outils

2.1 Poursuivre l'accompagnement des structures à la prévention des risques professionnels par l'évaluation des risques.	Élaborer un guide pratique sur le thème : « de l'évaluation des risques professionnels à la construction d'un programme d'actions », intégrant une architecture centrée sur l'activité de travail.
	Poursuivre la sensibilisation des acteurs de la santé sécurité au travail par la diffusion du guide pratique.
2.2 Participer à l'accompagnement à la mise en œuvre de la modification réglementaire relatif à la procédure de dérogation aux travaux interdits pour les mineurs (entre 15 et 18 ans).	Participer à la sensibilisation – information des établissements.
2.3 Poursuivre les actions dégagées lors des rencontres TMS du 13 juin 2012 pour la prévention des risques TMS en abattoirs de boucherie.	Communiquer sur les résultats de la 2ème série d'enquête TMS et les résultats du travail mené en 2014 sur la formation-action geste professionnel mené en partenariat avec l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand - Organisation d'une 2ème rencontre sur l'amélioration du travail en abattoirs de boucherie au cours du second semestre 2015.
	Poursuivre le travail de thèse d'Amandine Gautier : "La santé au travail des agents de l'État en abattoir. De l'émergence publique du problème à la mise en place d'une politique de prévention".
	Créer un réseau de compétence interne "geste professionnel" constitué par les 6 binômes abattoirs et co-animé par un RNA et un ISST.
	Développer des modules de formation reprenant le travail autour du geste professionnel - action en collaboration avec l'Université Blaise Pascal, réseau de compétence interne, INFOMA, ENSV.
	Accompagner la conception des espaces et postes de travail lors d'un projet de réhabilitation/conception - action en collaboration avec l'Université Blaise Pascal.
2.4 Poursuivre l'incitation à la prévention primaire	Accompagner la mise en œuvre de la NS SRH 2014-629 du 29 juillet 2014.

des risques psychosociaux au travail par la contribution à la mise en place au sein du MAAF du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique.	Poursuivre l'incitation financière aux structures par des crédits CHSCT-M en priorisant l'échange de pratiques, l'appropriation d'outils diagnostics, l'accompagnement par des organismes spécialisés d'actions de prévention (cf 1.1).
	Formation des membres du CHSCT-M sur la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail.
2.5 Gérer les risques en cas d'évènement en établissement d'enseignement.	Apporter un appui aux EPL à la gestion des situations de crise en cas d'évènements - rappel des outils disponibles (guide sécurité incendie, NS...).
	Sensibiliser les directeurs d'EPL à la réalisation de retours d'expériences.
2.6 Prévenir les expositions des agents de contrôle aux produits phytopharmaceutiques.	Mener une étude d'exposition des agents de contrôle - en collaboration avec le CNAM-IHIE d'Angers.
2.7 Prévenir les agressions envers les agents.	Outiller les agents et l'encadrement sur la prévention des agressions, la déclaration en cas d'agression et l'analyse et l'échange au plan local.
Axe stratégique n°3 : Dispositif d'accompagnement des atteintes à la santé	
3.1 Améliorer les conditions d'accueil et d'insertion des travailleurs handicapés.	Actualiser le guide CHSCTM « handicap ». Publication d'une note de service. Mise en ligne sur le site intranet du MAAF.
3.2 Informer les structures des évolutions réglementaires sur les facteurs et les seuils d'exposition aux risques professionnels.	Mettre à jour la NS du MAAF n°2013-1156 du 3 septembre 2013.
3.3 Recenser et analyser les agressions envers les agents (par les agents ou par les usagers).	Revoir la fiche de suivi des agressions, en lien avec 2.7.
	Favoriser l'analyse puis la diffusion de ces informations auprès des agents et de l'encadrement, en lien avec 2.7.
3.4 Améliorer le dispositif de médecine de	Identifier les structures non couvertes.

prévention en faveur des agents du ministère.	Contribuer à la recherche de solutions locales ou interministérielles.
3.5 Améliorer la connaissance dans les structures des instances médicales.	Sensibiliser les secrétaires généraux – gestionnaires des structures sur les instances médicales.





Comité d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail ministériel (CHSCT-M)

BILAN D'EXÉCUTION DU PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION 2014

*Programme adopté par le CHSCT ministériel
en réunion plénière le 13 février 2014*

Axe stratégique n°1 : Mobiliser les instances et les acteurs en matière de santé et de sécurité au travail

OBJECTIFS	ACTIONS À MENER	RÉSULTATS
1.1 Définir et accompagner le programme national de prévention (PNP)	Réunir le GT, élaborer le programme national de prévention (PNP) et le présenter en réunion plénière du CHSCT-Ministériel	Le GT s'est réuni le 13 janvier, et le PNP 2014 a été présenté au CHSCTM lors de la réunion plénière du 13 février.
	Communiquer le PNP 2014 aux structures : publication d'une note de service (diffusion du bilan d'exécution du PNP 2012-2013 et du PNP 2014), information dans la page intranet SST	Le PNP 2014 a été publié le 14 avril sur les pages SST de l'Intranet.
	Présentation en CHSCT-M du rapport annuel (RA) d'activité 2013 des inspecteurs en santé et sécurité au travail (ISST) Publication d'une note de service, information dans la page intranet SST	Ce rapport 2013 a été également présenté au CHSCTM lors de la réunion plénière du 13 février, puis publié le 16 avril sur les pages SST de l'Intranet.
	Mettre en synergie les priorités des ISST avec les actions du PNP	Fait en continu par les ISST.
	Apporter une incitation financière CHSCT-M aux structures pour des actions de prévention en concordance avec les orientations du PNP (prévention des TMS et des RPS)	Le GT "Crédits" du CHSCTM s'est réuni le 21 mars, et les crédits 2014 répartis dans les services à la fin du mois d'avril.
1.2 Inciter les présidents de CHSCT / CoHS à la communication de la politique de prévention	Sensibiliser les présidents de CHSCT / CoHS à l'importance de la réalisation et de la présentation d'un programme annuel de prévention, à la réalisation d'un rapport annuel comportant le bilan du programme et	Fait en continu par les ISST lors de leurs participations aux CHSCT locaux et lors des regroupements des SG (formation continue).

	à la présentation de ce rapport en réunion CHSCT / CoHS Rédaction d'un article dans la rubrique SST	Fait par ailleurs par le canal des "Chroniques SST" (point 1.7).
	Établir un lien avec les Comités Techniques en faisant connaître l'action des CHSCT (communication du rapport annuel). Pour les CoHS, établir un lien avec les Conseils d'Administration	Le lien est établi dans la mesure où les sujets SST sont renvoyés systématiquement par le CTM au CHSCTM (cf. maladie de Lyme, en 2014).
	Communiquer sur le suivi des recommandations contenues dans les rapports d'inspection des ISST	Fait dans le rapport d'activité annuel des ISST.
1.3 Apporter un appui au fonctionnement des instances CHSCT/CoHS	Poursuivre le déploiement du module de formation "initiale" des membres de CHSCT / CoHS, transmis aux formateurs internes le 14 juin 2013	En cours.
	En lien avec le point 1.2, travailler aux modalités d'accompagnement des présidents et des secrétaires de CHSCT à l'évaluation des risques de leur structure	En cours, un outil d'auto diagnostic intégrant une dimension "risques professionnel" sera expérimenté au premier semestre 2015.
1.4 Formaliser et améliorer les moyens en temps des membres titulaires et suppléants des CHSCT	Consultation du CHSCT-M sur la mise en œuvre au sein du MAAF de l'annexe de l'accord du 22 octobre 2013 Publication d'une note de service	Le sujet a été discuté en réunion plénière du CHSCTM le 20 mai et ré-évoqué les 7 juillet et 16 octobre. Une réunion de concertation avant publication de la note de service est prévue pour le 18 novembre.
1.5 Poursuivre et améliorer le travail des inspecteurs en santé et sécurité au travail	Poursuivre le travail en commun avec les différents réseaux (ASS, DR FORMCO, IGAPS, RNA, MdP, SG)	Fait en continu par chacun des ISST sur son périmètre. Au plan national, à noter la formation RPS commune aux réseaux ISST ASS les 10 et 11 décembre, ainsi que le partenariat RNA-ISST sur le geste professionnel.
	Maintenir un bon niveau de professionnalisation du réseau des ISST (formations, échanges de pratiques)	[Pompiers de Paris] Formation RPS les 10 et 12 décembre. Formations demandées par chacun des

		ISST en fonction des besoins exprimés au cours de leur entretien d'évaluation.
	Améliorer le suivi des recommandations contenues dans les rapports d'inspection	Orientations arrêtées pour le réseau lors de la réunion bimensuelle de ***
1.6 Améliorer les compétences et les conditions d'exercice des secrétaires généraux et des agents de prévention (AP) dans l'ensemble des structures	Assurer la formation continue des agents de prévention et des secrétaires généraux lors des regroupements réguliers animés par le réseau des ISST du MAAF	Les dates des regroupements 2014 sont listées en Annexe 1
	Favoriser l'harmonisation de l'organisation et du contenu de la formation initiale des AP prenant en compte l'évolution des missions (EvRP) et le PNP (prévention des TMS, RPS)	En cours.
	Prévoir la représentation des AP en CHSCT-M en invitant un AP en réunion plénière	Une conseillère de prévention est systématiquement invitée, comme observatrice, aux réunions plénières du CHSCTM, depuis le 20 mai 2014.
	Mettre à jour la Charte des ACMO (NS 2006-1308 du 14/12/2006)	Non réalisé.
1.7 Permettre aux agents du MAAF d'acquérir une connaissance en matière de SST et de l'approfondir pour les acteurs SST	Poursuivre le développement des informations par l'alimentation de la rubrique Santé Sécurité Travail sur l'intranet du MAAF	Fait en continu. La rubrique est enrichie en permanence et reliée aux "Chroniques SST".
	Communiquer sur l'évolution de la rubrique dans l'ensemble des structures par le lancement d'une lettre d'information électronique « Chroniques SST »	Le numéro 1 des "Chroniques SST" a été mis en ligne le 7 février 2014 ; deux autres numéros sont parus au cours de l'année 2014. Ces "Chroniques" sont envoyées depuis la messagerie de la Présidente.

1.8 Évaluer la possibilité de constituer un réseau de formateurs internes en matière de santé sécurité au travail	Identifier les besoins et les ressources internes au MAAF Réfléchir sur l'organisation et le pilotage du réseau par le bureau Formco suite au séminaire du 14 juin 2013	En cours. Une première réunion s'est tenue le 17 octobre.
Axe stratégique n°2 : Améliorer la prévention des risques professionnels : moyens et outils		
2.1 Poursuivre l'accompagnement des structures à la prévention des risques professionnels par l'évaluation des risques	Poursuivre la sensibilisation de la chaîne hiérarchique à la démarche d'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels	Élaboration du Guide relatif à la prévention du risque incendie en établissement d'enseignement agricole, dont une large diffusion a été faite auprès de la DGER et des établissements d'enseignement.
	Sur la période 2014-2015 ouvrir et mener un chantier méthodologique à partir des activités des agents du MAAF sur le thème: « de l'évaluation des risques professionnels à la construction d'un programme d'actions »	Élaboration d'un guide pratique permettant la construction d'une architecture de document unique centré sur l'activité de travail et permettant d'en faire un outil de management
2.2 Participer à l'accompagnement de la mise en œuvre de l'évolution réglementaire sur les travaux interdits – réglementés des mineurs (entre 15 et 18 ans)	Participer à la sensibilisation – information des établissements, notamment sur le lien entre l'obligation d'évaluation des risques et la possibilité d'autoriser par dérogation les travaux interdits – travaux réglementés.	Intervention des ISST en partenariat avec les SRFD notamment sur l'importance de l'évaluation des risques des apprenants en travaux pratiques et sur la formation à la sécurité en préparation aux stages professionnels.
2.3 Poursuivre ou mettre en place les actions dégagées lors des rencontres TMS du 13 juin 2012 pour la prévention des risques TMS en abattoirs de boucherie Développer des compétences internes sur la SST en abattoir	Confectionner puis adresser le questionnaire « conditions de travail des inspecteurs en abattoir » (deuxième série de données) dans les abattoirs de boucherie Traiter et analyser les données recueillies ; en tirer les enseignements au regard des deux séries disponibles	Ce questionnaire, longuement travaillé avec les OS, a été envoyé par note de service du 11 mars, réf. DGAL-2014-185. Les premiers résultats de l'enquête ont été présentés au CHSCTM lors de sa réunion plénière du 20 mai, et l'analyse ainsi que les leviers lors de la réunion plénière du 16 octobre.
	Poursuivre le travail de thèse d'Amandine Gautier : « La santé au travail des agents de l'État en abattoir. De l'émergence publique du problème à la	Ce travail, qui s'étale sur trois années, s'est effectivement poursuivi en 2014, et s'achèvera en 2015. Les comités de thèse se tiennent régulièrement.

	mise en place d'une politique de prévention »	
	Objectif : développer autour de l'analyse du geste professionnel des compétences internes, utilisables in situ et sur le volet formation. Méthode : recherche - action en collaboration avec l'Université Blaise Pascal sur le thème « De l'analyse du geste professionnel à l'amélioration des conditions de travail, pour un travail plus performant » Action construite autour de 6 équipes locales (abattoirs) et de 2 réseaux (ISST et RNA)	Le partenariat avec l'université Blaise-Pascal a donné lieu à trois modules de formation-action de six binômes d'inspecteurs, et à un travail en inter-session, afin de développer des compétences internes. Une présentation de la méthodologie employée, de l'analyse du travail réel et des leviers identifiés a été faite devant le CHSCTM lors de sa réunion plénière du 16 octobre.
	Élaborer et diffuser une fiche méthodologique sur les plans de prévention et l'aménagement des postes de travail administratif en abattoirs de boucherie (ISST + RNA)	Un guide d'aide à l'élaboration du plan de prévention entre l'entreprise exploitant à l'abattoir et la DD(CS)PP a été rédigée par les ISST et les RNA du MAAF. Ce guide a été publié dans la rubrique SSTR et relayé dans Les Chroniques n°3.
2.4 Poursuivre l'incitation à la prévention primaire des risques psychosociaux au travail par la contribution à la mise en place au sein du MAAF du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique	Création d'un groupe de travail associant le SRH du SG, la DGER et le CHSCT-M (le libellé du thème de travail sera précisé après publication de l'instruction du Premier Ministre).	Un groupe de travail sur les RPS a tenu une réunion en concertation le 20 mars, avant parution de la note de service s'y rapportant (note de service réf. SRH-2014-629, du 29 juillet 2014).
	Poursuivre l'incitation financière aux structures par des crédits CHSCT-M en priorisant l'échange de pratiques, l'appropriation d'outils diagnostics, l'accompagnement par des organismes spécialisés d'actions de prévention (cf. 1.1)	Le GT "Crédits" du CHSCTM s'est réuni le 21 mars, et les crédits 2014 répartis dans les services à la fin du mois d'avril, dans le cadre de la note de service SRH-2013-1186 du 13 novembre 2013.
	Consultation du CHSCT-M sur la méthode de déploiement au MAAF de la démarche de prévention des RPS ; contribution à la NS	Un groupe de travail sur les RPS a tenu une réunion en concertation le 20 mars, avant parution de la note de service réf. SRH-2014-629 le 29 juillet.
		Consensus pour remettre cette

	Formation des membres du CHSCT-M sur la qualité de la vie au travail (2 jours)	formation au premier trimestre 2015, afin que les nouveaux membres puissent en bénéficier.
	Élaborer une fiche sur les agressions sexuelles (dont harcèlement)	La note de service est en cours de signature par la Secrétaire générale du MAAF, la directrice de la DGER et la présidente du CHSCTM (28 oct 2014)
	Publication de la fiche par note de service	
	Mise en ligne dans la rubrique SST	
	Accompagnement sur le terrain	
Axe stratégique n°3 : Dispositif d’accompagnement des atteintes à la santé		
3.1 Améliorer les conditions d’accueil et d’insertion des travailleurs handicapés	Actualiser le guide CHSCT-M « handicap ». Publication d'une note de service. Mise en ligne sur le site intranet du MAAF	En cours. Bien démarré début 2014, le projet a pris du retard. Une conclusion du projet pourrait intervenir courant 2015.
	Informar les membres du CHSCT-M sur l'évolution de l'application du plan triennal d'insertion des personnes handicapées	Le projet de plan handicap 2014-2016 a été présenté devant le CHSCTM lors de sa réunion plénière du 20 mai 2014.
3.2 Assurer un suivi de la mise en place des fiches d'exposition aux risques professionnels	Lors des visites d'inspection des ISST Prévoir un point particulier dans le rapport annuel d’activité	Les ISST relaient sur le terrain la note de service SRH-2013-1156 du 3 septembre 2013 sur la prévention de la pénibilité. Le rapport d'activité 2014 en réfèrera.
3.3 Recenser et analyser les agressions envers les agents (par les agents ou par les usagers)	Revoir la fiche de suivi Rappeler son importance auprès des structures	En cours, dans le cadre d'un groupe de travail qui a tenu deux réunions en 2014, le 14 mai et le 18 septembre, et qui poursuit une réflexion aussi bien sur les agressions sur le terrain (DDI, DRAAF) que sur les agressions "hors contrôle terrain" (AC, DRAAF [hors contrôleurs] et enseignement agricole). Le groupe a réalisé une typologie des contrôles. La

		fiche de suivi des agressions est en cours de modification.
3.4 Améliorer le dispositif de médecine de prévention en faveur des agents du ministère	Identifier les structures non couvertes	La cartographie a été établie par le BASS en juin 2014.
	Contribuer à la recherche de solutions locales ou interministérielles	Fait en continu par le BASS.
3.5 Améliorer la connaissance des instances médicales dans les structures	Diffuser les guides de la DGAFP	Le BASS a procédé à une remise de guides aux DRAAF.
	Sensibiliser les secrétaires généraux – gestionnaires des structures sur la modification du décret n° 82-453 et sur la mise en œuvre des référentiels de formation	Non fait.



Dates de regroupements en 2014
des Agents de Prévention (AP) et des Secrétaires Généraux (SG) au MAAF

ISST concerné(e)	Région(s) / Département(s) / Structure(s) concerné(e)(s)	Dates
Antoine TOULALAN	Basse et Haute Normandie	3 et 4 novembre 2014
Antoine TOULALAN	Bretagne	13 et 14 novembre 2014
Katherine SCHULTHEISS	Bourgogne	16, 23, 26 et 29 sept.2014
Patricia LALLEMENT	Picardie	4 novembre 2014
Patricia LALLEMENT	Champagne-Ardenne	7 octobre 2014
Patricia LALLEMENT	Nord-Pas-de-Calais	7 novembre 2014
Patricia LALLEMENT	Île-de-France	14 octobre2014
Thierry PALARDY	Limousin (<i>DDI-DRAAF-EPL</i>)	14 novembre 2014
Thierry PALARDY	Toulouse (<i>DDI-DRAAF-Ad.centrale</i>)	15 octobre 2014
Thierry PALARDY	Midi-Pyrénées sud (<i>EPL</i>)	16 octobre 2014
Thierry PALARDY	Midi-Pyrénées nord (<i>EPL</i>)	17 octobre 2014
Thierry PALARDY	Aquitaine (<i>EPL-Ens.Sup.</i>)	19 novembre 2014
Thierry PALARDY	Aquitaine (<i>DDI-DRAAF</i>)	20 novembre 2014
Françoise HÄCHLER	Ain, Rhône, Loire	6 novembre 2014
Françoise HÄCHLER	Auvergne	7 novembre 2014
Françoise HÄCHLER	Alpes du Nord (<i>dépts.38,73 et 74</i>) ; Drôme et l'Ardèche	18 novembre 2014